



Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois –
Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne –
Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 28 NOVEMBRE 2016 A 19H00
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

16-199

OBJET : Désignation des représentants de l'EPT ParisEstMarne&Bois au sein du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SYCTOM) et approbation d'adhésions au Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des déchets Urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM)

Membres en exercice	90
Présents titulaires	76
Représentés	13
Absents	1

Votants	89
Abstention	0
Suffrages exprimés	89
Pour	89
Contre	0

Présents :

Dominique ADENOT, Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Clémence AVOGNON-ZONON, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Christian CAMBON, Chantal CANALES, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Gilles CARREZ, Pierre CARTIGNY, Nicole CERCLEY, Sabine CHABOT, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, Philippe CIPRIANO, Nicolas CLODONG, François COCQ, Thierry COUSIN, Florence CROCHETON, Alain DEGRASSAT, Pierre-Michel DELECROIX, Carole DRAI, Sylvain DROUVILLE, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Benoit GAILHAC, René GAILLARD, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Delphine HERBERT, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Marie KENNEDY, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Dominique LE BIDEAU, Pierre LEBEAU, Patrick LE GUILLOU, Robin LOUVIGNÉ, Anne-Marie MAFFRE-SABATIER, Marie-Hélène MAGNE, Jacques JP MARTIN, Pascale MARTINEAU, Marc MEDINA, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Mary France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Alain PAVIE, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Germain ROESCH, Christel ROYER, Christine RYNINE, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Annie TRICOCHÉ, Jacqueline VISCARDI, Jean-François VOGUET, Valérie ZELIOLI

Représentés :

Patrick BEAUDOUIN représenté par Florence CROCHETON, Agnès CARPENTIER représentée par Nicole CERCLEY, Isabelle DALLEAU représentée par Christel ROYER, Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Gérard LAMBERT représenté par Christian FAUTRE, Charlotte LIBERT-ALBANEL représentée par Laurent LAFON, Henri PETTENI représenté par Philippe CIPRIANO, Vincent PINEL représenté par Sylvain BERRIOS, Régis PIO représenté par Sylvie CHARDIN, Catherine PRIMEVERT représentée par Thierry BARNOYER, Sylvie TRICOT-DEVERT représentée par Nassim LACHELACHE, Pascale TRIMBACH représentée par Marc MEDINA,

Absents :

Virginie TOLLARD

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20161128-D16-199-DE
Date de télétransmission : 07/12/2016
Date de réception préfecture : 07/12/2016

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2016

OBJET : Désignation des représentants de l'EPT ParisEstMarne&Bois au sein du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SYCTOM) et approbation d'adhésions au Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des déchets Urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM)

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notamment son article 59),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5219-2, L. 5219-5, L.5711-1, L. 5711-3, L. 5211-1 et suivants, L.2121-7 et suivants, L. 2121-21, L. 2122-1 et suivants, L.2122-7 et suivants,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial T10 dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU l'article 3 de l'ordonnance n°2015-1630 du 10 décembre 2015 complétant et précisant les règles financières et fiscales applicables à la métropole du Grand Paris, aux établissements publics territoriaux et aux communes situés dans ses limites territoriales,

VU la délibération n°16-176 du 2 novembre 2016 décidant la ré-adhésion de l'EPT ParisEstMarne&Bois au syndicat SMITDUVM pour l'exercice du volet traitement de la compétence « déchets ménagers et assimilés » dans le cadre d'une territorialisation pour les communes de Bry-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Fontenay-sous-Bois, Nogent-sur-Marne, le Perreux-sur-Marne, Saint-Maur-des-Fossés, Villiers-sur-Marne et la ré-adhésion de l'EPT ParisEstMarne&Bois au syndicat SYCTOM pour l'exercice du volet traitement de la compétence « déchets ménagers et assimilés » dans le cadre d'une territorialisation pour les communes de Charenton-le-Pont, Joinville-le-Pont, Maisons-Alfort, Saint-Mandé, Saint-Maurice, Vincennes.

VU l'avis favorable du bureau de territoire du 21 novembre 2016,

CONSIDERANT que l'EPT ParisEstMarne&Bois doit désigner 12 représentants (6 titulaires et 6 suppléants) au SYCTOM,

CONSIDERANT que l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois mandate le SMITDUVM pour consolider l'exercice de l'ensemble de la compétence traitement « déchets ménagers et assimilés » pour les 7 communes de l'EPT 10 concernées,

CONSIDERANT que l'EPT11 Grand Paris Sud Est Avenir d'une part, et que l'EPT 12 Grand Orly Seine-Bièvre pour la commune de Villeneuve-Saint-Georges d'autre part, souhaitent adhérer au SMITDUVM,

CONSIDERANT qu'il convient d'attendre que les nouveaux statuts du SMITDUVM aient été approuvés par l'assemblée délibérante avant de désigner nos représentants au sein de cette instance,

CONSIDERANT qu'en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales les nominations doivent se dérouler au scrutin secret néanmoins, le Conseil de territoire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret,

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20161128-D16-199-DE Date de télétransmission : 07/12/2016 Date de réception préfecture : 07/12/2016
--

CONSIDERANT qu'en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales les nominations doivent se dérouler au scrutin secret néanmoins, le Conseil de territoire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret

DELIBERE

Article 1 :

DESIGNE les représentants suivants de l'EPT au SYCTOM

Titulaires	Suppléants
Laurent LAFON	Eric BENSOUSSAN
Florence CROCHETON	Thomas MURGIA
Marie-Hélène MAGNE	Jean-Pierre CRON
Jean-Luc CADDEDU	Frédéric TURPIN
Jean-Jacques GRESSIER	Stephan SILVESTRE
Alain GUETROT	Christian CAMBON

Article 2 :

PREND ACTE de la volonté de l'EPT ParisEstMarne&Bois de mandater le SMITDUVM afin de consolider l'exercice de l'ensemble de la compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés » pour les 7 communes de l'EPT 10 concernées,

Article 3 :

APPROUVE l'adhésion au SMITDUVM de l'EPT11 Grand Paris Sud Est Avenir d'une part et l'EPT12 Grand Orly Seine-Bièvre, pour la commune de Villeneuve-Saint-Georges d'autre part,

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20161128-D16-199-DE
Date de télétransmission : 07/12/2016
Date de réception préfecture : 07/12/2016